

Le Président du Grand-Figeac et les 92 Maires dénoncent l'injustice de la situation

Depuis le début de la crise sanitaire et la mise en place du premier confinement, le Grand-Figeac et ses 92 Maires ont pris immédiatement la mesure des incidences sur l'économie du territoire et ont agi pour préserver autant que possible le tissu d'entreprises :

- **Dégrèvement de Cotisation Foncière** pour les entreprises
- **Suspension de loyers pour les entreprises** hébergées dans les locaux professionnels communautaires,
- **Abondement à hauteur de 690 000 € d'un fonds d'intervention** contribuant aux deux dispositifs régionaux L'OCCAL (pour les commerces de proximité) et Fonds de Solidarité National volet 2 bis (pour toutes les activités) dont plus de 200 entreprises ont déjà bénéficié
- **Participation à la campagne de communication** départementale pour le secteur touristique.

L'aggravation de la situation sanitaire et la mise en place nationale d'une nouvelle période de confinement nécessitent de poursuivre l'action.

D'abord en **dénonçant l'injustice des décisions** vis-à-vis du commerce « non essentiel ».

Les commerces de proximité ne peuvent se résoudre à adhérer à des plateformes mondialisées qui ne pourront atteindre leurs consommateurs habituels.

Le Grand-Figeac et ses 92 Maires ne peuvent accepter ces décisions injustes. Après tous les efforts portés par le commerce de proximité, y compris dans les services à la personne tels que coiffure, esthétique, **il est totalement incompréhensible de laisser ouverts des lieux de consommation de masse et de fermer les commerces de proximité.**

L'injustice est d'autant plus grande que ces fermetures, tout en privant les usagers de centre ville de leurs approvisionnements habituels, risquent de profiter massivement à un type de commerce en ligne international, qui bénéficie encore de règles fiscales avantageuses et n'ayant aucunes retombées locales.

Mais une Communauté qui va plus loin pour un commerce local et solidaire

Mais dénoncer ne suffit pas. **Il faut agir de façon collective, solidaire et territorialisée** pour permettre aux commerces de proximité de poursuivre leur activité et aux consommateurs de ces commerces de garder, comme ils le souhaitent, **un acte d'achat local.**

En plus des actions économiques mises en place depuis le début de la crise, le Grand-Figeac cherche à mettre rapidement à disposition des commerçants et consommateurs du territoire :

- **Un outil, de type « place de marché » local et territorialisé, le plus simple et rapide possible,** qui permettra à chaque commerce qui le souhaite de proposer ses produits à la vente, selon le mode paiement et de retrait de son choix (retrait au magasin, retrait chez un autre commerçant ou lieu de regroupement, voire livraison)
- **De mettre à disposition des lieux et modes de récupération de ces commandes** voire de livraison solidaire, en lien étroit avec les Communes
- **De communiquer sur les commerces qui proposent ce type de solutions sur le territoire.**

Convaincus que les consommateurs ne sont pas tous tentés par les plateformes mondialisées à bas prix, les élus de **Grand-Figeac souhaitent porter une action collective** afin de permettre à chacun de continuer à acheter ses produits habituels auprès de ses commerçants locaux.

Cela doit contribuer à maintenir la consommation au niveau local. Il s'agit ainsi d'offrir un outil complémentaire de commercialisation durant la période de fermeture afin de maintenir la relation commerçant-consommateur local, mais aussi d'anticiper les mois à venir.

Une action commune avec les associations de commerçants et les Chambres Consulaires

Une première réunion a eu lieu le 4 novembre avec les associations de commerçants organisées sur le territoire (Figeac, Capdenac-Gare, Capdenac-le-Haut, Bagnac-sur-Célé), les Chambres Consulaires du Lot et de l'Aveyron et les Maires des Communes pôles d'équilibre du territoire et/ou ayant une densité commerciale marquante: Assier, Aynac, Bagnac-sur-Célé, Cajarc, Capdenac-le-Haut, Capdenac-Gare, Figeac, Lacapelle-Marival, Latronquière, Leyme et Livernon.

Vincent LABARTHE et

les Maires des 92 Communes du Grand-Figeac

Vous êtes commerçants sur le Grand-Figeac et vous êtes intéressés ?

Les commerçants intéressés par cette démarche de « place de marché » sont invités à se faire connaître rapidement

- auprès de leur association de commerçants
- directement auprès du Grand-Figeac au 06 38 12 95 28,
secretariat.developpement@grand-figeac
- sur <https://www.grand-figeac.fr/mon-voisin-solidaire/autres-initiatives-solidaires> dans la catégorie « je suis commerçant »

Vous êtes consommateurs sur le Grand-Figeac et vous voulez soutenir votre commerce local?

Les habitants du Grand-Figeac intéressés par des services de type « place de marché » permettant de maintenir leur achat local auprès de leurs commerçants peuvent se faire connaître auprès des contacts ci-dessus.